

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 9 mars 2006

L'an deux mil six, le 9 mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de NEUNG sur BEUVRON proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 11 et 18 mars 2001, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 121-10 et L. 122-5 du code des communes.

Étaient présents : M. le Maire, Michel LEGOURD, Yasmine BRUNET, secrétaire de mairie, et les conseillers municipaux : Jean-François GIRARD, Marie-Thérèse LEGOURD, Claude HENRY, Catherine ANDRÉ, Maurice DELANOUE, Jean-Michel DOUSSELIN, Annick LELIEVRE Christine PILLAULT, Philippe SÉDILLEAU.

Étaient excusés : Sébastien NURET, Brigitte SCHRICKE, Monsieur BASCOUL, Percepteur
Étaient absents : Philippe FOUCHER, Daniel GRIBONVALD.

Procuration : Brigitte SCHRICKE pour Michel LEGOURD, Sébastien NURET pour Jean-Michel DOUSSELIN.

Président : Michel LEGOURD.
Secrétaire : Jean-François GIRARD.

Ordre du Jour :

- **Vote Comptes Administratifs 2005**
- **Vote Compte de Gestion**
- **Echange de terrain**
- **Contrat photocopieur**
- **Feux tricolores**
- **Station essence : ouverture des plis**
- **Chauffage de l'école**
- **Convention de mise à disposition**
- **SIDELC : 9 logements du Parc**
- **Convention refuge animalier**
- **Aménagements paysagers**
- **Questions et affaires diverses.**

Séance ouverte au public.

1/ Vote des comptes Administratifs 2005

Résultats de l'exercice :

Budget principal :

Excédent de clôture : 208 971.93 €

CCAS :

Déficit de clôture : - 858.06 €

Eau :

Excédent de clôture : 2 084.75 €

Logements sociaux :

Déficit de clôture : - 44 800 €

Assainissement :

Excédent de clôture : 58 835.44 €

Camping :

Excédent de clôture : 17 383.72 €

Lotissement de la Basinière :

Excédent de clôture : 63 966.17 €

Lotissement des Pins :

Déficit de clôture : -7 699.97 €

Lotissement des Places Basses :

Déficit de clôture : - 24 590.52 €

Lotissement du Plessis :

Résultat de clôture : 0

Lotissement de Belleville :

Résultat de clôture : 0

Lotissement des Monts :

Résultat de clôture : 0

Les différents comptes administratifs 2005, en conformité avec les comptes de gestion de la Trésorerie, sont adoptés à l'unanimité après que Monsieur le Maire ait quitté la salle.

2/ Comptes de Gestion :

Les comptes de gestion 2005 conformes aux comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

3/ Echange de terrain :

La proposition d'échange sans soulte avec la Commune faite par Monsieur Jean-Marie JOLY d'une bande de 8 m de largeur en bordure du Beuvron jusqu'au confluent de la Tharonne et de 6 m au-delà (parcelles A 189, 191,192) contre une bande de 17 m de large sur la parcelle H 655 est acceptée à l'unanimité.

Les frais d'acquisition et de géomètre seront pris en charge par la Commune.

4/ Contrat photocopieur :

La Communauté de Communes a fait établir par plusieurs sociétés des offres groupées pour obtenir de meilleures conditions pour la maintenance et la location de photocopieurs. L'offre de « Bureautique 41 » semble la plus intéressante : facturation de 0.0065 € à la copie contre 0.018 € actuellement, dépannage dans les 5 heures, 1917 € de reprise du photocopieur

actuel en location et mise à disposition de 3 appareils neufs en location : mairie, école et maison des associations.

L'économie mensuelle réalisée s'élèverait à 150 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

5/ Marquage au sol :

Il faut faire refaire la signalisation au sol des passages piétons et des arrêts de stops en grande partie effacée.

Deux devis : devis estimatif de l'équipement et devis de l'entreprise GTU correspondent. Une proposition de fournitures seules a également été faite.

Il est décidé, pour ne pas mobiliser trop longtemps les employés communaux en cette saison, de ne pas donner suite à la proposition de fourniture de peinture spéciale.

Les reprises de voirie nécessaires pourraient être faites par Eurovia, lorsque cette entreprise viendra effectuer le revêtement du Champ de Foire, si elle nous fournit au préalable un devis acceptable. Le marquage sera effectué par une entreprise spécialisée après obtention d'un ou deux autres devis.

6/ Feux tricolores :

L'entreprise CITEOS a remis les feux en état. Cependant, le travail effectué est différent de ce qui avait été commandé : ajout de croix grecque et changement de l'armoire métallique où sont installées les commandes.

Le coût est supérieur à la commande, Monsieur le Maire contactera l'entreprise à ce sujet.

7/ Station essence :

L'aménagement du bureau est bien avancé.

Des devis ont été fournis par 3 entreprises locales pour la plomberie d'une part, l'électricité et le chauffage électrique d'autre part, à partir d'un descriptif fourni par M. Legourd.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise la moins disante dans chaque poste :

Plomberie : Philippe DURAND pour 2 942.16 €

Chauffage électrique et électricité : Pascal HOBE (Nouvelle SARL Legourd) pour 3 875.91 €

La Société CALDEO a prévu les travaux de dégazage, remise aux normes des cuves, installation des pompes dans le courant de l'année.

8/ Chauffage de l'école :

Il a fallu installer d'urgence une cuve de 2 500 l de fuel à l'école, l'ancienne cuve enterrée installée en 1961 semblant percée.

Il faudra coupler une 2^{ème} cuve pour que la capacité de fuel stocké soit en correspondance avec la surface à chauffer : près de 1000 m² sans les logements, réfléchir à un emplacement définitif et isoler par un mur coupe-feu de 2 heures.

Il est également signalé la température de la grande salle de la cantine. Une isolation des plafonds et changement des fenêtres devrait permettre d'améliorer la situation.

9/ Convention pour mise à disposition :

Le Conseil Municipal unanime donne son accord pour que Bruno HOURY soit mis à disposition de la Communauté de Communes par convention en mars 2006.

10) Travaux pour les 9 logements Jacques Gabriel :

Il est décidé à l'unanimité de confier au SIDELC les réseaux secs pour le raccordement des 9 futurs logements locatifs Jacques Gabriel.

La part restant à financer par la Commune est EDF : 15 235 €, Téléphone : 7 588.92 €, Eclairage Public : 12 731 € soit 35 554.92 €.

Nous ne savons pas encore si la DGE demandée pour subventionner ces travaux nous sera ou non accordée.

11) Plans des 9 logements HLM :

Une erreur de cote figure sur le plan de géomètre des 9 logements HLM du lotissement du Parc.

Une lettre et un plan rectifié seront adressés à la Société Jacques Gabriel, précisant les surfaces exactes. La Commune reste propriétaire du terrain concédé par bail emphytéotique pour 55 ans.

Le Conseil Municipal accepte cette modification sans qu'il soit établi un nouveau bail.

12) Convention refuge animalier :

Il est décidé , comme les années précédentes d'accorder une subvention au refuge animalier de Salbris.

13) Aménagements paysagers :

Le Conseil Municipal décide de confier au Cabinet BARBIER d'Orléans la conception et le suivi des aménagements paysagers réalisés dans le cadre de l'opération « Cœur de Village » et des Contrats de Pays.

Questions diverses et informations

- Société GRAVALOIRE :

Les poteaux électriques stockés en grande quantité à la Clergerie par cette société locataire représentent un danger pour les personnes susceptibles de travailler sur le dépôt de la Commune. Il lui sera adressé une lettre recommandée avec accusé de réception.

- Cimetière :

Il n'est pas possible de refaire le drainage du cimetière au même endroit : il n'y a pas une place suffisante dans les allées pour mettre la terre retirée et laisser travailler la pelleuse. Une solution pourrait être trouvée en accord avec le propriétaire voisin Monsieur GOUTTEBARGE.

- Travaux Place Prudhomme :

Le SIDELC doit effectuer prochainement l'effacement des réseaux. MM. DELANOUE et HENRY souhaitent l'allégement des travaux d'aménagement de la place.

- Eclairage des Gouëdières :

La décision d'attribution de la réserve parlementaire ne sera connue qu'en juillet, les travaux ne pourront être engagés avant l'octroi de la subvention.

- Ecole Maternelle et Élémentaire :

Il est demandé le percement d'une porte dans le couloir actuel pour permettre la communication des 3 classes maternelles. Il sera demandé aux enseignants si une baie libre serait suffisante ou s'il faut prévoir une porte.

- Bulletin municipal, Plan des chemins :

Un plan des chemins rénové a été établi. Il est décidé de commander 3000 exemplaires à l'Imprimerie du Beuvron.

Le bulletin municipal devrait être distribué sous quinzaine.

- PLU :

Monsieur AUBERT prépare les 3 dossiers définitifs nécessaires à la mise en application du PLU.

- Traitement des taupes au stade :

Un devis a été établi pour le traitement des taupes s'élevant à 342 € HT. Bien que l'efficacité du traitement semble réduite dans le temps, le Conseil Municipal donne son accord.

- Cinémobile :

Une nouvelle société a pris en charge l'organisation des séances.

Certains salariés n'ont pas accepté le renouvellement de leur contrat et cela risque de suspendre les séances pour quelque temps dans certains secteurs. Il est possible que Neung soit pénalisé.

Interventions diverses :

M. DOUSSELIN, signale que le problème de fuel venant du fossé de la rue du 8 Mai, bien qu'en petite quantité n'est pas totalement résolu. Des barrages ont été mis en place ; il faut attendre encore quelques jours pour l'assainissement définitif.

M. HENRY demande qu'un panneau d'affichage soit installé sur la Maison des Associations pour la PAIO, le Point Form'emploi et l'association « Eclair » qui voient une baisse sensible de fréquentation de leurs permanences et qu'il leur soit fourni une armoire.

Le panneau peut être installé sur la grille mais pas sur la façade pour des raisons d'esthétique. L'armoire peut être mise dans la partie réserve de la salle du bas.

Mme PILLAULT signale que les toilettes de l'école élémentaire sont insuffisantes en surface et en nombre par rapport au nombre de classes et d'élèves selon les renseignements obtenus de l'Inspection Académique. Peut-on prévoir de refaire une installation ?

Il faut établir un projet qui pourrait être l'aménagement d'un local fermé près de la chaufferie et des anciennes toilettes.

Mme ANDRE : souhaite que le piano soit enlevé de la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Associations pour qu'il puisse y être installé comme prévu des vitrines d'exposition d'objets archéologiques.

Le piano après réfection devra être monté dans une petite salle du premier étage par l'escalier.

La séance publique est levée.

Le Maire et les Conseillers Municipaux ont signé.